

**Procès-verbal / Compte-rendu  
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 02 mai 2016  
à 20 heures  
en Mairie**

<b>Séance n° 05</b>
---------------------

*Le Maire certifie que :*

- La convocation a été affichée le 28 avril 2016
- Le compte-rendu est affiché le 04 mai 2016
- Le nombre des membres en exercice est de : 14

L'an deux mil seize, le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Philippe TRUCHE, Gaëlle GOFFREDO, Frédéric PREVALET, Estelle TAILLARD, Julien MAIRE, Pascal MINARY, Christophe PETIT, Maxime WENGER, Joël PERRIN.

Absente : Peggy LONCHAMPT

Absents excusés : Christiane LACROIX donne pouvoir à Pascal MINARY  
Nicolas BARBE donne pouvoir à Frédéric PREVALET

Gaëlle GOFFREDO a été élue Secrétaire de Séance.

**Ordre du jour :**

\* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2016

- 1- Salle des fêtes – Modification tarifs
- 2- Convention ERDF
- 3- Planning des rythmes scolaires – Accueil périscolaire
- 4- Tarifs ALSH 2016 -2017
- 5- Rapport annuel des marchés publics
- 6- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 7- Questions diverses.

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gaëlle GOFFREDO secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2016 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire annonce que le point n° 4 est reporté en juin faute de renseignements complémentaires de l'ADMR.

---

***Séance n°05 – Affaire n°1***

Présents : 11	Abstention(s) :
Pouvoir : 2	Pour : 13
Suffrages exprimés :	Contre :

**OBJET : Salle des fêtes – Modification tarifs**

Lors de sa séance du 14 mars 2016, le Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2016 a approuvé le règlement de la salle des fêtes, applicable au 2 février 2016.

Commune de CHAFFOIS

La municipalité ayant pris connaissance du bien-fondé d'une observation, les tarifs ont été réexaminés.

Il y a donc lieu de soumettre à l'assemblée un règlement modifié, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016.

Le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement modifié de la salle des fêtes de Chaffois, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016, tel qu'annexé à la présente délibération.

***Séance n°05 – Affaire n°2***

Présents : 11	Abstention(s) :
Pouvoir : 2	Pour : 13
Suffrages exprimés :	Contre :

**Objet : Convention ERDF**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention proposé par ERDF pour ce qui concerne la servitude sur la parcelle AA 299.

En effet, une canalisation souterraine d'ERDF rend nécessaire l'établissement de cette servitude.

Le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention portant sur la servitude accordée à ERDF pour le passage de la canalisation souterraine sur la parcelle AA 299,
- Approuve l'indemnité compensatoire forfaitaire et définitive de 1 €,
- Autorise le Maire à signer ladite convention

***Séance n°05 – Affaire n°3***

Présents : 11	Abstention(s) : 8
Pouvoir : 2	Pour : 4
Suffrages exprimés :	Contre : 1

**Objet : Planning des rythmes scolaires – Accueil périscolaire**

Le Maire rappelle que lors du vote du BP 2016, des crédits ont été inscrits pour l'accueil périscolaire pour le fonctionnement suivant :

2016 – jusqu’au 05 juillet 2016  
Horaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	-
13h30 – 16h30	13h30-15h00		13h30-15h00	13h30 – 16h30	-
	TAP		TAP		

Le conseil d’école s’est réuni le 18/03/2016 et propose un changement du planning pour approbation par le Conseil Municipal.

2016 – à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

- Modification des horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>7h30/8h30</b>	PERISCOLAIRE			PERISCOLAIRE	
<b>8h30/11h45</b>	ECOLE 3h15	ECOLE 3h15	ECOLE 3h00 8h30/ <b>11h30</b>	ECOLE 3h15	ECOLE 3h15
<b>11h45/13h30</b>	PAUSE MERIDIENNE 1h45/jours		PAUSE MERIDIENNE 2h00	PAUSE MERIDIENNE 1h45/jours	
<b>13h30/15h30</b>	ECOLE 2h00	ECOLE 2h00	TAP 14h00-17h00	ECOLE 2h00	ECOLE 2h00
<b>15h30/18h30</b>	PERISCOLAIRE			PERISCOLAIRE	

Ce jour, il est proposé à l’assemblée de se prononcer, de manière définitive, sur les modalités d’accueil périscolaire, étant entendu que toute augmentation du volume horaire entrainera un besoin nouveau de financement, qui devra faire l’objet d’une décision modificative.

Le Maire entendu, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 abstentions, 1 contre et 4 pour)

- Approuve le fonctionnement de l’accueil périscolaire comme suit :

2016 : jusqu’au 05/07/2016 : inchangé

2016 : à compter du 01/09/2016 : nouveaux horaires comme indiqué ci-dessus.

---

**Séance n°05 – Affaire n°4**

Présents : Abstention(s) :

Pouvoir : Pour :

Suffrages exprimés : Contre :

**Objet : Tarifs ALSH 2016 -2017**

Point reporté

**Séance n°05 – Affaire n°5**

Présents : 11                      Abstention(s) :

Pouvoir : 2                        Pour : 13

Suffrages exprimés :          Contre :

**Objet : Rapport annuel des marchés publics 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport des marchés publics passés en 2015 selon une procédure adaptée.

*Ne fait pas l'objet d'une délibération*

**Décisions du Maire :**

Décision 11/2016 – Dans le cadre d'une nouvelle construction de 11 appartements – rue de Sombacour - il est nécessaire de déplacer un branchement d'eau potable, le marché de gré à gré est confié à BOUCARD – Z.A au Temple – VUILLECIN pour un montant de 2 743.50 € HT soit 3 292.20 € TTC.

Décision 12/2016 – Déclaration d'intention d'aliéner  
Propriété cadastrée section AA 24 – 2 rue des Rochettes – d'une contenance de 1039 m².  
Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

**Questions diverses :**

**Dans le compte rendu du 14 mars 2016, il est précisé que les questions diverses ont été traitées ainsi :**

- ✓ *M. le Maire fait part au conseil municipal :*
  - *De la lettre de M. Jacques Perrin, Mme Josette Pontarlier et de M. Gabriel Perrin*
  - *De la lettre de la Cour d'Appel de Nancy*  
*Les intéressés sollicitent que la zone en Boin soit classée dans les terrains constructibles, un courrier leur sera adressé.*
- ✓ *M. le Maire fait la lecture du courrier de M BAUDIN concernant ses factures de consommation d'eau émises à M. GENRE GRANDPIERRE. Ce litige ne concerne pas la commune.*

Ce jour, le Maire apporte les précisions suivantes :

- Affaire Baudin : c'est à tort que le terme « lecture » a été employé. Le maire avait néanmoins explicité l'affaire dans ses détails.
- Affaire Perrin : les éléments du dossier ont été détaillés devant l'assemblée.

Conclusion : les affaires diverses sont examinées de manière identique.

- Affaire : Jacques Perrin, Josette Pontarlier et M. Gabriel Perrin tous les courriers ont été reçus par les conseillers expédiés par les intéressés, sauf le courrier de la Cour Administrative d'Appel de Nancy qui est ce jour lu par Gaëlle Goffredo, Adjointe au Maire.
- Courrier de M. Defert envoyé au Maire et aux adjoints, le Maire informe qu'il s'est rendu sur place avant l'hiver, le terrassier de la maison voisine concernée s'était engagé d'effectuer les travaux de réparation rapidement.  
Lecture du mail de M. Defert et présentation des photos.

M. le Maire a téléphoné vendredi 29/04/2016 à M. Barbezat de la société Olymp Immo afin qu'il fasse le nécessaire .Celui-ci a confirmé à M. le Maire que les travaux seront effectués durant la semaine du 2 au 7 mai.

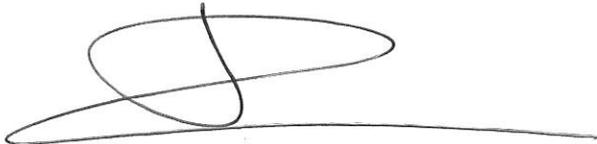
- La commission urbanisme s'est déplacée le 18 avril à 16 heures

Rue du Mont  
Rue du Terroir  
Rue de Levier

La décision sera prise en juin

*La séance est levée à 20h55*

Le Maire  
Raymond PERRIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance  
Gaëlle GOFFREDO

A handwritten signature in black ink, featuring a circular loop at the top and several vertical and horizontal strokes below.